

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du jeudi 21 mars 2019

Délibération 2019.CA.25
Demandes de financement portées par UBFC dans le cadre de l'organisation
de l'Ingénieur Manager Tour et du Forum Jeunes Chercheurs

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 34 Majorité requise pour le vote : 18	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0
---	--

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dépôt par UBFC des demandes de financement (précisées dans l'annexe ci-jointe) auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et autres collectivités et partenaires pour les deux événements :

- Ingénieur Manager Tour 2020 ;
- 25^{ème} édition du Forum Jeunes Chercheurs.

Luc JOHANN
Administrateur provisoire d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »